



Association des médiateurs méditerranéens

Projet de résolution intitulé

La Déclaration de Malte sur le droit à une bonne administration adoptée par l'Association des médiateurs méditerranéens à Malte, le 1er novembre 2023

L'Association des médiateurs méditerranéens,

S'étant réuni à Malte pour discuter du droit à une bonne administration ;

Ayant convenu du rôle central que joue l'administration publique dans les sociétés modernes,

Constatant que les décisions de l'administration publique affectent les droits et intérêts des personnes ;

Notant que l'administration publique devrait, dans l'exercice de ses fonctions, être guidée par des lois, des lignes directrices, des codes de conduite et des codes de bonne pratique ;

Considérant que la mauvaise administration est la cause de décisions injustes, d'un mauvais service au public et d'un coût indésirable pour les caisses de l'État ;

Considérant que la bonne administration est un outil permettant de maintenir l'efficacité et l'efficience de la gouvernance d'un État ;

Affirme le souhait selon lequel les lois nationales intègrent le droit à une bonne administration ;

Recommande aux autorités représentées au sein de l'Association des médiateurs méditerranéens de reconnaître le droit à une bonne administration dans leurs législations et politiques respectives et de lui donner plein effet.